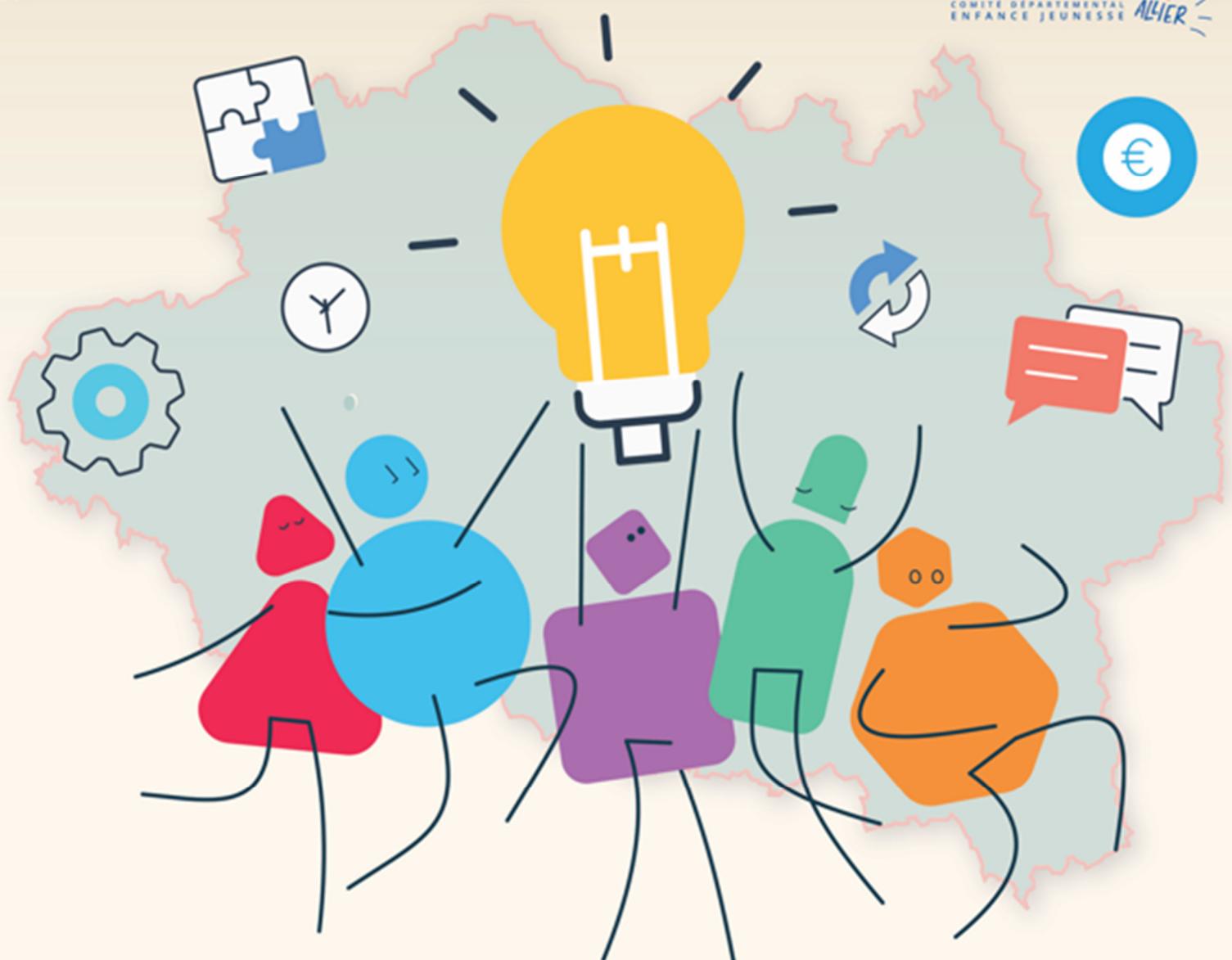


Appel à projet «A fonds jeunes»

2026

Fiche explicative

C'deja
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
ENFANCE JEUNESSE ALLIER



Le Comité Départemental Enfance Jeunesse composé du Conseil Départemental (CD), le Service Départemental Jeunesse et Sports (SDJES), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), a créé un dossier unique « *A Fond(s) Jeunes* » pour simplifier les démarches des jeunes. Vous trouverez dans cette fiche, toutes les informations concernant les modalités de chacun.

Les objectifs des institutions :

- Soutenir et encourager les **initiatives** de jeunes et leurs prises de responsabilités ;
- Favoriser **l'autonomie**, l'engagement, la citoyenneté, les initiatives éducatives ;
- Développer des projets avec dimension **collective, éducative et participative** ;
- Contribuer à la qualité de vie **locale** et au développement du lien **social**.

Ces projets doivent :

- Être pensés, portés et réalisés par des jeunes de **11 à 25 ans** (22 ans pour la MSA) ;
- Être structurés et entrer dans les critères de l'appel à projets ;
- Valoriser les aides reçues par l'ajout des logos des institutions sur les supports de communication (condition de versement de l'aide) ;
- Faire l'objet d'un bilan au terme du projet (à envoyer aux financeurs).

Les projets devront faire apparaître :

- L'implication des jeunes : *A Fond(s) Jeunes* soutient des projets conçus et mis en œuvre par des groupes de jeunes. Les dossiers doivent donc faire apparaître la prise de responsabilités des jeunes dans la conception, le montage et la conduite du projet.
- L'impact du projet sur le territoire : le dossier devra faire apparaître en quoi le projet apporte un « plus » au territoire (commune, intercommunalité, canton, département, région...) et à ses habitants (autres jeunes, populations du territoire concerné). Les jeunes porteurs de projets ne doivent pas être les bénéficiaires exclusifs du projet. La dimension pérenne des projets sera également particulièrement appréciée par le jury.
- La solidarité et la citoyenneté : tous les projets doivent avoir une dimension solidaire ou/et reposer sur l'exercice de la citoyenneté des jeunes, en tant qu'acteurs de leur vie et de leur territoire.
- L'originalité et la qualité du projet : les projets qui présentent une certaine envergure, une certaine originalité et/ou qui concernent des enjeux particulièrement importants (humains ou sociétaux) seront particulièrement appréciés par le jury. Il en va de même pour le soin apporté par les jeunes au dossier de candidature.

Les projets non éligibles sont :

- ✗ Les activités organisées par les établissements scolaires ou universitaires dans le cadre pédagogique/le programme scolaire ;
- ✗ L'organisation de galas de fin d'année ou de soirées uniquement festives ;
- ✗ Les projets de consommation d'activités sportives ou culturelles (parc d'attraction, accrobranche) ;
- ✗ Les séjours linguistiques ;
- ✗ Les projets relevant du prosélytisme politique ou religieux ;
- ✗ Les projets de nature à générer un trouble à l'ordre public ;
- ✗ Le financement d'études, de formation ou des stages des jeunes ;
- ✗ Les projets d'entrepreneuriat et de création d'activité, les projets à vocation professionnelle ou organisés par des jeunes dans le cadre de leur projet professionnel.

Les étapes pour solliciter des financements :

1. Contactez par e-mail ou téléphone l'un des partenaires (adresses ci-après)
2. Complétez **le dossier unique "A fond(s) jeunes!"**
3. Envoyez ce dossier à votre/vos interlocuteur(s) avant **le 30 avril 2026**, accompagné des pièces justificatives (*sauf MSA, voir modalités de participation*).
4. Présenter un bilan de l'action avant le 31/12 de l'année en cours.

Les dossiers retenus seront examinés lors de la commission départementale **le mercredi 20 mai 2026 après-midi en présence des jeunes et de leur représentant** ainsi que les institutions partenaires (une invitation sera envoyée).

Pour le **Conseil Départemental**, les dossiers sont à retourner pour **le 15 mars, le 15 juin et le 15 octobre, 3 commissions avec jury seront organisées**.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des modalités de chaque institution :

	Conseil Départemental	MSA Auvergne	CAF	SDJES
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Autonomie ○ Prévention ○ Solidarité ○ Valorisation territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture et alimentation ; ○ Culture, sport et loisirs ; ○ Economie sociale et solidaire ; ○ Environnement et développement durable ; ○ Inclusion des personnes fragiles ; ○ Lutte contre les violences et les discriminations ; ○ Prévention en santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Citoyenneté et animation locale, ○ Protection de l'environnement, ○ Liens intergénérationnels, ○ Lutte contre l'exclusion, ○ Égalité des chances, ○ Solidarités internationales, ○ Culture, ○ Projets innovants ou en lien avec l'éducation numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion de la mobilité ○ Promotion de la découverte du patrimoine à vélo ○ Encourager la citoyenneté ○ Découverte et préservation de l'environnement ○ Interculturel et intergénérationnel ○ Sciences, arts et culture ○ Découverte et participation à un chantier de jeunes bénévoles
Modalités d'accès	Projets par/pour/avec les jeunes ; Une demande par an	Groupes ≥ 3 jeunes / rattachés à une structure locale ou association ;	Groupes ≥ 2 jeunes soutenus par une structure ;	Projet rural Jeunes + parrain majeur
Porteurs de projets	Jeunes 11–25 ans ; associations/juniors asso/ATEC de l'Allier.	Jeunes 11–22 ans résidant dans une commune rurale (-15 000 habitants) et/ou un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles.	Jeunes 11–25 ans accompagnés par un organisme.	Jeunes
Financement	15 % du budget. Plafonds : Pour les associations et les projets collectifs : 2 000 € Pour les projets individuels : 1 500 € Budget minimum de 1 000 €.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Concours Auvergne</u> : Prix entre 500 à 1 500 € ✓ <u>Concours national</u> : Les 15 lauréats choisis par le jury national dont le lauréat du Prix Coup de cœur « Agriculture et alimentation » sont invités à Paris. Prix allant de 1500 € à 2500 € 	2 000 € par projet jeunes et maximum 50% des charges totales du projet	Montant variable selon commission.
Modalités de participation	Les dossiers complets doivent être retournés avant le 15 mars, le 15 juin et le 15 octobre	Les dossiers complets doivent être retournés avant le 31 décembre 2026	Les dossiers complets doivent être retournés avant le 30 avril 2026	Les dossiers complets doivent être retournés avant le 30 avril 2026

Une **prise de contact avec le référent local de l'institution** est vivement conseillée en amont, afin de vérifier l'éligibilité de votre projet, et la complétude du dossier déposé.

MSA : Laura LE MOING : lemoing.laura@auvergne.msa.fr, 04 70 35 35 69

CAF :

Chargé (e) s de Conseil et Développement du territoire	Communauté de Communes
Bassin de Montluçon	
Alexandra MERITET – 06 28 21 90 51 alexandra.meritet@caf03.caf.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes du Pays de Tronçais • Communauté de Communes du Val de Cher • Commentry Montmarault Néris Communauté
Emeline LAMOINE – 06 12 48 86 23 – 04 70 08 49 33 emeline.lamoine@caf03.caf.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes du Pays d'Huriel • Montluçon Communauté
Bassin de Vichy	
Aude EUGENE – 04 43 23 80 68 aude.eugene@caf03.caf.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne
Guy FUMOUX – 06 09 81 65 45 guy.fumoux@caf03.caf.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Vichy Communauté • Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
Bassin de Moulins	
Elodie THEVENIAUD – 04 70 48 61 52 elodie.theveniaud@caf03.caf.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Moulins Communauté
Diane D'ARGENT – 04 70 48 60 84 – 06 12 61 30 21 diane.dargent@caf03.caf.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire • Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

SDJES : Sophie BUREAU : sophie.bureau@ac-clermont.fr ; 04 43 57 20 54 ; 20, rue Aristide Briand – CS 03402 YZEURE Cédex

CD : Florence Mazuel - Direction Education jeunesse dej-jeunesse@allier.fr